



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

Val de Sully

Le mag

03

Déc 2017

L'Enfance Jeunesse, à l'écoute  
des besoins de l'enfant.

En bref  
Le projet de territoire  
Au Conseil  
Paroles aux communes  
Instant(s) de vie





Voilà presque un an la Communauté de communes Val de Sully naissait.

Grâce à une équipe investie, plusieurs projets ont d'ores et déjà vu le jour et les principaux axes de travail ont été définis.

En 2017, l'effort principal fut de gérer ce que l'on appelle « le transfert des compétences ». C'est-à-dire de réorganiser les

services pour intégrer des missions et du personnel, qui jusque là, étaient gérés par les Communes. Ce fut le cas pour l'enfance et la jeunesse, avec la crèche, les accueils de loisirs, l'animation jeunesse, le relais d'assistantes maternelles. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, tous ces services sont communautaires. Pendant cette période de transition nous avons bien entendu été attentifs à garantir la continuité et la qualité du service public qui vous est proposé.

Ces principes de continuité et de qualité nous guideront également pour les chantiers à venir.

En 2018, nous continuerons ce transfert de compétences, avec l'extension sur le Sud du territoire, du réseau des médiathèques, de l'école de musique et de la police. Ainsi, le déploiement sur tout le territoire des services à la population dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et de la sécurité auront été une priorité du début de mandat.

L'année 2017 aura été marquée également, par l'élaboration du projet de territoire. Pour l'écriture de ce projet, j'ai choisi d'utiliser une méthode participative par laquelle élus et personnes de la société civile ont été invités à poser leur diagnostic et à formuler leurs réflexions pour définir l'avenir du Val de Sully.

De ce travail, un document appelé « projet de territoire » fixera pour les années à venir, les axes stratégiques de développement de notre espace communautaire et les actions à mener qui en découlent. Toutes nos ressources, toutes nos énergies seront mises en œuvre pour concourir à renforcer l'attractivité du Val de Sully et la qualité de vie de ses habitants.

A quelques jours de la fin de l'année, je vous souhaite de belles fêtes familiales et amicales.

Profitons de cette période propice au rassemblement et au partage pour réaffirmer nos ambitions de bien-vivre ensemble.

Mes vœux les plus chaleureux vous accompagnent.

- Nicole LEPELTIER -  
Présidente de la Communauté de communes  
du Val de Sully

## Ensemble pour le commerce local !

Une discussion entre les commerçants du territoire et l'association des commerçants de Sully s'est ouverte pour envisager des actions à l'échelle du territoire.

**Gauvain Sers** : plus de 220 personnes pour applaudir l'héritier de Georges Brassens qui a assuré les premières parties de Renaud et envahi les ondes cet été avec son tube *Pourvu*.

Conclusion d'un partenariat entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour la **restauration et l'entretien des rivières du Sullias** sur la période 2017-2021.

Une belle mobilisation pour la **10<sup>e</sup> randonnée des châtaignes** co-organisée par l'Office de Tourisme et les Randonneurs sullylois.

En plus des ateliers **autour du numérique**, les médiathèques se lancent dans la lecture d'histoires numériques pendant laquelle le public interagit avec une tablette.

La fin d'année est marquée par la mise en ligne du **site internet** de la Communauté de communes et de 16 communes membres qui ont rejoint le projet.

**Signature du contrat départemental** : le Loiret se mobilise pour les territoires et apporte son soutien financier à deux projets communautaires : le centre aquaforme et le multi-accueil (prévu à Ouzouer sur Loire).



Ci-dessus : signature du contrat départemental.

En couverture : Animation jeunesse pendant les vacances d'automne.



## Organiser l'action publique en fonction de besoins identifiés

**Après un état des lieux recensant les forces et les faiblesses du territoire, élus et conseil de développement se sont réunis (photo) pour définir la feuille de route.**

En Val de Sully, le diagnostic a souligné la qualité de cadre de vie, un rajeunissement de la population et un taux de chômage contenu. En revanche, des améliorations sont à trouver dans le domaine des transports (forte dépendance à la voiture), du logement (manque de diversité dans la taille des habitations et parc immobilier plutôt ancien) et il y a une réelle opportunité pour étendre le maillage des services de proximité.

Sur ces bases, reste à écrire un projet de territoire pour organiser l'action publique locale en fonction des ressources du territoire et des enjeux auxquels la Communauté de communes et ses habitants sont confrontés. Ce document permet en outre, de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt local.

### Horizon 2030.

L'objectif central pour la Communauté de communes du Val de Sully est de renforcer l'attractivité du territoire. La stratégie liée répond à trois enjeux, différents certes mais complémentaires : la croissance économique, l'identité et l'équité territoriales, et la qualité environnementale, urbaine et culturelle.

Des axes prioritaires pour chacune des thématiques :

**L'économie** > la formation, l'économie locale, le numérique.

**Le tourisme** > L'offre, la communication, les équipements.

**Le logement** > la rénovation, le maintien à domicile des personnes âgées, les énergies renouvelables.

**La mobilité** > le transport collectif, l'accès au service.

**L'enfance jeunesse** > le maillage du territoire, les partenaires.

**La santé** > l'installation de praticiens et la prise en charge des difficultés liées à la perte d'autonomie ou au handicap.

**La culture** > une offre équilibrée sur le territoire et accessible.

**L'environnement** > promotion du cadre de vie et gestion des risques.

**Croissance économique, équité territoriale, qualité de vie**

# Au conseil.



## Juillet

- Approbation du rapport de la Politique de la Ville 2016
- Lancement d'une étude pour évaluer l'intérêt de la faisabilité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Attribution d'un fonds de concours aux communes de Saint Benoît sur Loire et Ouzouer sur Loire
- Modification des horaires d'ouverture et des tarifs du centre aquaforme Val d'Oréane
- Convention de mise à disposition de la police intercommunale pour le comice de Lorris
- Vote du règlement et des tarifs de l'Ecole de musique
- Acquisition des équipements et du matériel du Cinéma à Sully sur Loire

## Septembre

- Approbation des tarifs du multi-accueil à Sully sur Loire
- Acquisition d'un bien pour l'ALSH à Saint Benoît sur Loire
- Subventions dans le cadre du Contrat de Ville
- Exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs

---

**«Le centre aquaforme : une structure de loisirs accessible à tous, favorisant certes la pratique sportive, mais également un lien social intergénérationnel.»**

- Nicole LEPELTIER -  
Présidente de la Communauté de communes du Val de Sully

# *Le dos* À L'ÉCOUTE BESOINS ENFANTS



# ssier

## TE DES

## DES



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le service Enfance Jeunesse est géré de part et d'autre de la Loire par la Communauté de communes du Val de Sully. Concrètement, cela concerne l'accueil des enfants de 0 à 15 ans quel qu'en soit la forme (multi-accueil pour les plus petits, ALSH et animations pour les plus grands).

### Harmonisation & transmission

Grâce à cette nouvelle organisation, toutes les familles du territoire bénéficient des mêmes conditions d'accueil : tarifs harmonisés, dossier d'inscription unique ou encore activités partagées (rencontres inter-centres, camps sous tente ...).

En outre, si l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) répond, notamment pour les parents qui travaillent, à un besoin de service de proximité il est, pour les enfants, un lieu de détente, de socialisation, d'épanouissement et de découvertes.

C'est pourquoi, élus et agents, se sont appliqués à redéfinir les valeurs fondamentales qui guident l'accueil des enfants : rendre l'enfant acteur de ses loisirs, le responsabiliser dans ses activités quotidiennes, le sensibiliser à son environnement proche sont autant de missions des animateurs. Mais cela n'est possible qu'en respectant des règles élémentaires de sécurité et grâce à un réseau de partenaires plus larges : les familles, les institutions (CAF, PMI, DDDJSCS...), les prestataires de loisirs...

---

*En photo, éveil musical à la halte-garderie en partenariat avec l'Ecole de musique.*

---



# S'épanouir, se cons

## DES ACCUEILS DIFFÉRENCIÉS...

### De 11 à 15 ans : les animations jeunesse

**S'épanouir, partager avec ses amis.**

Développer les actions pour permettre aux jeunes de se retrouver pendant les vacances et week-ends autour d'activités sportives et culturelles encadrées. Par le biais d'activités ludiques, les animateurs créent une véritable relation de confiance avec les jeunes. Ils sont à leur écoute, les sensibilisent et les accompagnent dans des projets collectifs.

### De 3 à 11 ans : ALSH

**Apprendre à vivre en communauté.**

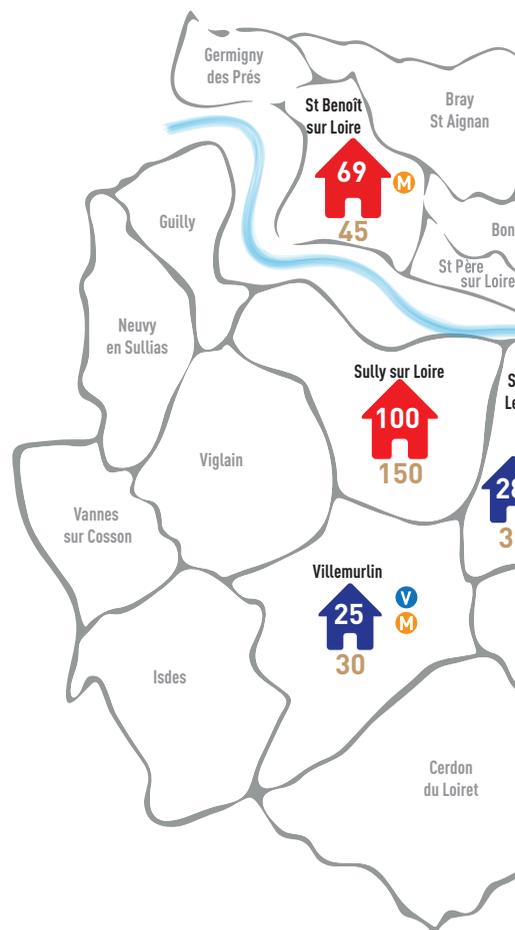
Le jeu pour mieux appréhender l'environnement, les relations, les sentiments et apporter à l'enfant sérénité et bien-être. Les animateurs imaginent et organisent des activités culturelles, sportives ou créatives les plus appropriées au groupe.

### De 0 à 3 ans : le multi accueil et le relais

**Découvrir le monde.**

Pour accueillir les plus petits, plus de 80 berceaux à l'horizon 2018 : 50 à la crèche de Sully sur Loire (avec projet d'extension) complétés par les 30 prévus dans le nouveau multi-accueil à Ouzouer sur Loire (qui intègrera la halte-garderie actuelle).

Et pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles, le Relais petite enfance reste le contact privilégié ! Cette structure itinérante d'accompagnement destinée aux enfants, parents (employeurs), assistants maternels (salariés) et gardes à domicile (salariés), propose des ateliers sur le territoire de la Communauté de communes.



# 400

*c'est le nombre d'enfants accueillis dans les ALSH en 2016.*

## Partez tranquille, vos enfants sont entre de bonnes mains !

**Chez les grands :** avec comme point commun l'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), chaque animateur a un profil et des expériences professionnelles différents qui lui permettent de répondre aux besoins des plus petits comme des plus grands !

Être animateur c'est être dynamique, créatif, souriant, pédagogue, patient et avoir l'esprit d'équipe !

**Chez les petits :** puéricultrice, auxiliaire, éducateur(riche) de jeunes enfants... Au delà des compétences professionnelles, de réelles qualités humaines sont nécessaires pour travailler au côté des enfants en bas âge : l'écoute, l'empathie, la réactivité...et bien d'autres !

## En pratique,

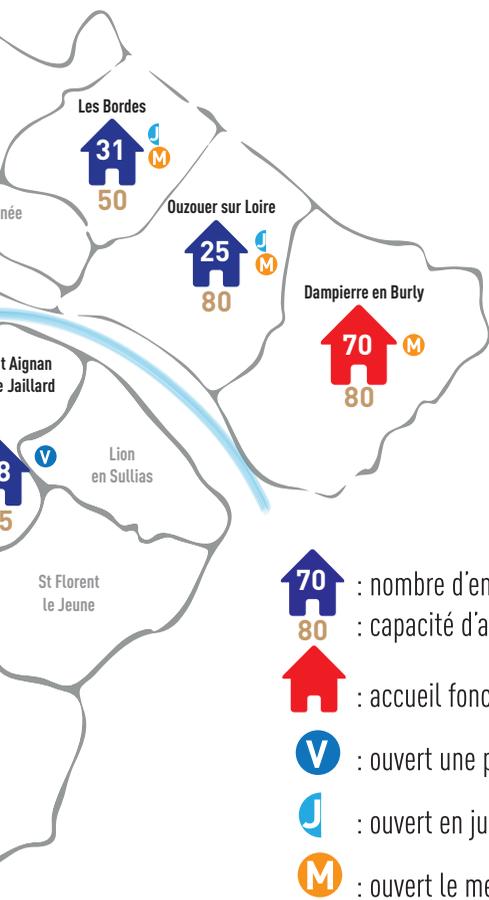
### ÊTRE À JOUR

Avant toute inscription, il vous est demandé d'être à jour dans le règlement des factures précédentes ; partez sur de bonnes bases !

Côté médical, assurez-vous que l'enfant à inscrire a bien reçu tous ses vaccins et transmettez ses ordonnances s'il a un traitement à suivre.

**Pratique,** vous pouvez inscrire vos enfants 4 ou 5 jours pendant les vacances et le mercredi (journée entière à Dampierre ou demie-journée ailleurs) !

# truire, découvrir



## MAIS DES VALEURS PARTAGÉES !

L'équipe d'animation, quel que soit le lieu où elle accueille votre enfant, se retrouve dans des valeurs communes qu'elle a à cœur de transmettre. Afin d'assurer cette harmonisation d'accueil, élus, partenaires et agents se sont réunis pour formaliser un

projet éducatif définissant les valeurs sociales, culturelles, territoriales et éducatives qui leur semblent importantes.

RESPECT

SOLIDARITÉ

VIVRE ENSEMBLE



## comment cela fonctionne ?

### INSCRIRE

Une fiche d'inscription est à remplir, signer et retourner directement à la Communauté de communes, un mois minimum avant le début de l'accueil.

**Attention pour des raisons de sécurité le nombre de places est limité !**

Pensez-y : le dossier pour l'année 2018 est à retourner à la Communauté de communes ! Téléchargeable sur le site internet, il comprend les tarifs, les autorisations particulières à signer (droit à l'image, autorisation de sortie ...) et précise les documents à joindre (certificat de vaccination...).

*Pour les inscriptions au multi-accueil ou à la halte-garderie, rapprochez-vous des structures.*

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### De 0 à 3 ans

##### Multi-Accueil à Sully

Du lundi au vendredi de 7h à 18h.

##### Relais Petite Enfance

Permanences : les lundis, mardis et jeudis de 12h30 à 17h30 - le vendredi de 12h30 à 16h30. Ateliers les mercredis sur tout le territoire.

#### De 1 à 3 ans

##### Halte garderie à Ouzouer

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h30 - Fermé le mercredi et les vacances scolaires.

#### De 3 à 11 ans

Les ALSH

**Sully sur Loire : 7h - 18h15**

**Saint Benoît sur Loire : 7h30 - 18h**

**Dampierre en Burly : 7h30-18h**

sont ouverts pendant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi.

**Villemurlin : 7h15-18h30**

**Saint Aignan le Jaillard : 7h-18h**

sont ouverts une partie des vacances scolaires du lundi au vendredi.

#### De 11 à 15 ans

Les mercredis et samedis après-midi, le vendredi après le collège et pendant les vacances scolaires.

L'animation jeunesse intervient sur tout le territoire par roulement.

# DES ACTIVITÉS EN TOUTE SÉCURITÉ !

*L'accueil de loisirs doit respecter des obligations de déclaration, d'encadrement et de normes de conformité des locaux.*

## Déclaration

L'accueil de loisirs doit déclarer ses locaux, ses activités et ses animateurs auprès de la Direction Départementale Déléguée à la Jeunesse aux Sports et à la Cohésion Sociale.



## Encadrement

À la Communauté de communes, le personnel encadrant est composé de personnes salariées âgées d'au moins 17 ans. Ces personnes sont le plus souvent titulaires d'un brevet d'aptitude (par exemple, BAFA ou BAFD) ou d'une qualification certifiée par leur statut d'agent public relevant de l'animation.

Le nombre d'encadrants dépend de l'âge des enfants et du type d'accueil. Cet effectif ne peut toutefois être inférieur à 1 animateur pour 8 mineurs âgés de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans ou plus.

## Conformité

Les locaux utilisés doivent être conforme aux normes des établissements recevant du public (ERP). En outre, les locaux doivent respecter des normes d'hygiène, notamment en matière de restauration.

## Règles de vie

En collectivité, pour des relations sereines, des principes sont établis entre enfants et animateurs dans le respect du projet pédagogique de chaque ALSH. Ce projet traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donnés. Il est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil contrairement au projet éducatif qui est commun à tout le territoire.

# UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

*Forts de conseils et d'un soutien financier essentiel, les partenaires accompagnent le service dans la mise en œuvre de leur projet pédagogique et sont garants du respect des objectifs communs.*



Liberté • Égalité • Fraternité

## L'État RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(représenté par la Direction Départementale Déléguée à la Jeunesse aux Sports et à la Cohésion Sociale)

**Conseille et inspecte** les structures et les directeurs en formation pour vérifier le respect de la réglementation.



## La CAF

(Caisse d'Allocation Familiales)

**Soutien financier** tant dans le fonctionnement du service que dans l'investissement (construction de nouvelles structures par exemple).

**Accompagne** les projets en lien avec leur charte.

**Contrôle** les déclarations.



## La PMI

(Protection Maternelle et Infantile - service du département)

**Agrément et contrôle** de la qualité d'accueil des enfants de moins de 6 ans (ALSH, crèches...).

## QUI GÈRE ?

Le temps périscolaire regroupe les moments qui précèdent et suivent la classe. L'accueil du matin et du soir (communément désigné "garderie") et le temps du midi sont organisés par la Mairie.

**La Communauté de communes, elle, est responsable du temps extrascolaire, c'est-à-dire le mercredi et les vacances scolaires.**

Attention, dans certaines communes le personnel est le même sur ces différents temps d'accueil, pour autant les inscriptions doivent bien se faire distinctement auprès de chacune des collectivités.



## PAROLE D'ENFANTS

Qu'en disent les principaux intéressés ?...



**Théo, 13 ans**

le lendemain de l'après-midi accrobranche.

*"Ça fait un peu mal aux bras mais c'est génial !"*

**Eva, 9 ans**



*"On fait plein de choses amusantes, on rit, on joue à des jeux de société, on se promène."*



**Antonin, 13 ans**

après la balade avec les passeurs de Loire.

*"On a vu un banc de silures et l'habitat des castors."*

**Pauline, 8 ans et demi**



*"On fait les activités à notre rythme et en plus les animatrices sont sympas."*

**Paul, 13 ans**

au tir à l'arc.



*"Ça demande de la force et de la précision."*



**Léa, 9 ans et demi**

*"Grâce aux activités manuelles, je peux décorer ma chambre."*

## + POUR 2018

- + Construction du multi-accueil à Ouzouer sur Loire
- + Acquisition de l'ancienne école privée à Saint Benoît sur Loire pour pouvoir accueillir plus d'enfants pendant les vacances (ouverture courant 2018)
- + Développement des animations jeunes (11-15 ans)
- + Etude extension crèche à Sully sur Loire 50 > 80 berceaux

# Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

## ZOOM SUR BRAY SAINT AIGNAN

Cette commune nouvelle est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des communes Bray en Val et Saint Aignan des Gués. Ces deux villages voisins ont une histoire, une géographie, un terroir similaires situés tous 2 à flanc de coteau de Loire, avec une partie Val et une partie Forêt d'Orléans, desservis par la même route départementale 952 d'Orléans à Gien et la même voie de chemin de fer, traversés par les mêmes cours d'eau et reliés par les histoires familiales communes.

Le village compte désormais près de 1 800 habitants qui bénéficient des services de la mairie de Bray Saint Aignan dirigée par son maire Luc LEFEBVRE, et d'une mairie annexe dirigée par Françoise LAMBERT, maire déléguée. Son école compte 165 enfants répartis sur deux sites, avec garderie périscolaire, restaurant scolaire, TAP et animations diverses.

Les 12 associations animent très activement la vie de toutes les générations. La Médiathèque et l'École de musique communautaires ont une fréquentation croissante.

### Un environnement socio-économique en plein essor

La dynamique du village est réelle avec une maison de santé opérationnelle (photo) alors que la démographie médicale présente une carence de plus en plus ressentie. Huit professionnels de santé y exercent leur activité : 1 pédicure-podologue, 1 psychologue, 1 orthodontiste, 1 sophrologue-massage assis, 2 infirmières, 1 kiné et 1 orthophoniste en fin d'année. Le poste de médecin généraliste reste à pourvoir.



Les principaux commerces alimentaires sont également représentés, ainsi que la plupart des artisans. Plusieurs établissements industriels font travailler plus de 400 salariés de Bray-Saint Aignan et des environs dans

des activités aussi diverses que le cartonnage, le matériel agricole, le conditionnement alimentaire, le bâtiment, ...

Dans le cadre des compétences de la Communauté de communes du Val de Sully, la réalisation d'une nouvelle Zone Artisanale au niveau de la RD952 est en cours.

La commune revendiquant son statut de commune rurale, le secteur agricole reste primordial avec une bonne représentation en matière d'agriculture, d'élevage, de maraîchage, d'horticulture, d'arboriculture, ...

Ces dernières années, la commune a effectué des travaux de voirie importants (dissimulation des réseaux aériens, amélioration des réseaux souterrains, aménagements de voirie sécurisants) et de bâtiment (travaux de sécurisation des écoles, « opération façade », travaux structurels sur l'église avec refonte et restauration des cloches, ...).

### « Village fleuri – première fleur »

Les efforts de la commune en matière d'environnement et d'amélioration du cadre de vie lui ont valu l'attribution du panneau en 2016, confirmée en 2017 suite à la fusion. Le village jouit d'ailleurs d'un cadre naturel exceptionnel avec ses chemins de randonnée qui sillonnent le Val et sinuent le long des cours d'eau et ses sentiers (pédestres, équestres, cyclistes) dans le massif forestier d'Orléans. L'Étang du Menneroy a été aménagé pour les pêcheurs, pour les associations de nage avec palmes et pour les amoureux de la nature avec ses panneaux pédagogiques et ludiques. La nouvelle aire de loisirs à l'Étang des Monteaux est le rendez-vous de toutes les générations, avec son skate-park pour les jeunes, son parcours d'agilité pour les enfants, ses appareils de fitness pour les sportifs et ses allées paisiblement tracées pour les promeneurs.



Une partie de l'aire de loisirs installée à l'Étang.

Enfance. ALSH Dampierre.



Centre aqua forme. Inauguration.



Jeunesse. Journée pêche.



# Instant(s) de vie

EN VAL DE SULLY

Médiathèques. Réception de DVD.

Bon anniversaire Gauvain Sers !



Siège. Merci la Fête du Bois !



Tourisme. 10<sup>e</sup> Randonnée des Châtaignes.



Culture. Visite des Tanneries.



Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée

Directrice de la publication : Nicole LEPELTIER ■ Responsable de la rédaction : Jean-Claude ASSELIN

Conception, réalisation & rédaction : service communication et la commission communication ■ Parution et dépôt légal : décembre 2017

Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur et participez aux prochains instants #ValdeSully



SAISON CULTURELLE 17/18

SAMEDI 17 MARS - 20H30 - DAMPIERRE

THÉÂTRE

# Françoise par Sagan

*de et avec Caroline Loeb  
Mise en scène Alex Lutz.*

+ d'infos

[www.resasullias.com](http://www.resasullias.com)

